

Avis de constitution

SOCIETE « CABINET DENTAIRE SYMPHONIA SARL » en abrégé « CDS SARL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROGOBIITE, Lot
2139, Ilot 209

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/10/2023, et enregistrés au CEPICI le 13/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CABINET DENTAIRE SYMPHONIA
SARL » en abrégé « CDS SARL »

Objet : -soins et promotion de la santé bucco-dentaire
-promotion et vente de matériels et
consommables médicaux et médico-dentaires

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- a prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROGOBIITE, Lot
2139, Ilot 209

Dirigeant(s) M DJEDJE DIEUDONNE FOUA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06962 du 07/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°86469/GTCA/RC/2023 du 07/12/2023

